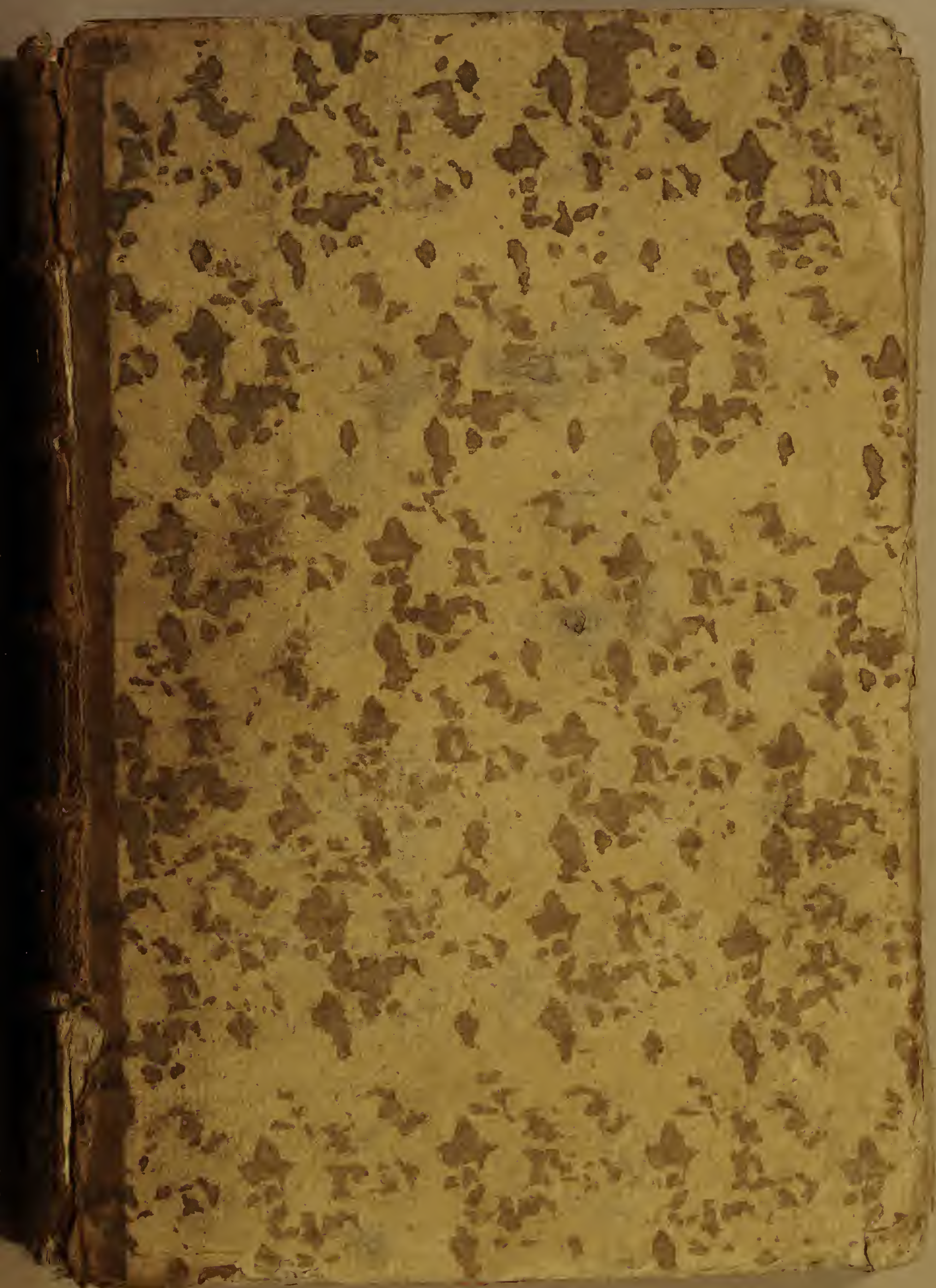


5

Jules Delaborde
avt à la Cr de cassation
1839

Procès maritimes.

---

prises d'assurances maritimes
pendant la guerre de 1778 contre
l'Angleterre.

pour Marseille et Bordeaux

affaire du navire Maréchal de [illegible]
de Bordeaux

(Journu)





LETTRE DU ROI A M. L'AMIRAL,

POUR faire délivrer des Commissions en Course.

Du 10 Juillet 1778.

MON COUSIN, l'insulte faite à mon Pavillon par une Frégate du Roi d'Angleterre envers ma Frégate la BELLE-POULE ; la saisie faite par une Escadre Angloise, au mépris du droit des gens, de mes Frégates la LICORNE & la PALLAS, & de mon Lougre LE COUREUR ; la saisie en Mer & la confiscation des Navires appartenans à mes Sujets, faite par l'Angleterre contre la foi des Traités ; le trouble continuel & le dommage que cette Puissance apporte au Commerce Maritime de mon Royaume & de mes Colonies de l'Amerique, soit par ses Bâtimens de Guerre, soit par les Corsaires, dont elle autorise & excite les déprédations : Tous ces procédés injurieux, & principalement l'insulte faite à mon Pavillon,

m'ont forcé de mettre un terme à la modération que je m'étois proposée, & ne me permetent pas de suspendre plus long-tems les effets de mon ressentiment: La dignité de ma Couronne & la protection que je dois à mes Sujets, exigent que j'use enfin de représailles, que j'agisse hostilement contre l'Angleterre; & que mes Vaisseaux attaquent & tâchent de s'emparer ou de détruire tous les Vaisseaux, Frégates ou autres Bâtimens appartenans au Roi d'Angleterre; & qu'ils arrêtent & se saisissent pareillement de tous Navires Marchands Anglois, dont ils pourront avoir occasion de s'emparer. Je vous fais donc cette Lettre pour vous dire, qu'ayant ordonné en conséquence aux Commandans de mes Escadres & de mes Ports, de prescrire aux Capitaines de mes Vaisseaux de courre sus à ceux du Roi d'Angleterre, ainsi qu'aux Navires appartenans à ses Sujets, de s'en emparer & de les conduire dans les Ports de mon Royaume, mon intention est qu'en représailles des prises faites sur mes Sujets par les Corsaires & Armateurs Anglois, vous fassiez délivrer des Commissions en Course à ceux de mesdits Sujets qui en demanderont, & qui seront dans le cas d'en obtenir, en proposant d'armer des Navires en Guerre avec des forces assez considérables pour ne pas compromettre les Equipages qui seront employés sur ces Bâtimens. Je suis assuré de trouver dans la justice de ma cause, dans la valeur de mes Officiers & des Equipages de mes

Vaiſſeaux, dans l'amour de tous mes Sujets, les reſſources que j'ai toujours éprouvé de leur part, & je compte principalement ſur la protection du Dieu des Armées: & la Préſente n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, Mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde. Écrit à Verſailles le dix de Juillet mil ſept cent ſoixante-dix-huit.

Signé LOUIS. *Et plus bas*, DE SARTINE.



A MARSEILLE, chez ANTOINE FAVET, Imprimeur du Roi & de la Ville.

54



P L A

ré-
on-
aſ-
d &
ſi &
in
le ſé-
nte
re ire
d tre
& Aſ-
le oit.
ſt

